

Conseillers en exercice : 61

Date de la convocation : 08 octobre 2025

DELIBERATION : 2025-04-18

OBJET : Délégation de Service Public pour l'exploitation du site multi activités de Ratery – Révision des tarifs applicables à compter de la saison 2025-2026

L'an deux mil vingt-cinq et le quatorze octobre à dix-sept heures trente, salle polyvalente de Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :

IACOBBI Christophe

Allos :

LANTELME Michel

BIANCO Philippe

Angles :

Annot :

COZZI Marion

FENOUIL Jean

MAZZOLI Jean

RIGAULT Philippe

Barrême :

CHABAUD Jean-Louis

VIVICORSI Pierre-Louis

Beauvezer :

GARNIER Brice

Blieux :

COLLOMP Gérard

Braux :

Castellane :

JONKER Nina

GOLE Jean-Paul

Castellet-les-Sauses :

CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :

RALL Evelyne

Clumanc :

VIALE Thierry

Colmars les Alpes :

Demandolx :

GAGLIO Baptiste

Entreaux :

GUIBERT Lucas

BONIFASSI Eric

La Garde :

LAUGIER Joël

La Mure Argens :

BLANC André-Luc

La Palud sur Verdon :

BIZOT-GASTALDI Michèle

La Rochette :

Lambruisse :

MARTORANO Robert

Le Fugeret :

PESCE André

Méailles :

PONS-BERTAINA Viviane

Moriez :

COULLET Alain

Peyroules :

CLUET Frédéric

Rougon :

AUDIBERT Jacques

Saint André les Alpes :

PRATO Serge

VACCAREZZA Francine

GIRAUD Sophie

GERIN-JEAN François

Saint Benoit :

LAUGIER Maurice

Saint Jacques :

CHAILLAN Alix

Saint Julien du Verdon :

COLLOMP Thierry

Saint Lions :

ISNARD Madeleine

Saint Pierre :

Sausses :

DAGONNEAU Frank

Senez :

Soleilhas :

LOMBARD Jean-Pierre

Tartonne :

SILVY Jean-Louis

Thorame-Basse :

Thorame-Haute :

OTTO-BRUC Thierry

Ubraye :

ROUSTAN Claude

Val de Chavagne :

ONCINA Annabel

Vergons :

Villars-Colmars :

ROUX Laurent

Absents représentés : M. PELISSIER Stéphane ayant donné pouvoir à M. LANTELME Michel ; M. GRAC Stéphane ayant donné pouvoir à M. PESCE André ; Mme TILLEMANN Line ayant donné pouvoir à Mme JONKER Nina ; Mme BOYRON Paola ayant donné pouvoir à M. BONIFASSI Eric ; M. DROGOUL Claude ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude ; M. BICHON Bruno ayant donné pouvoir à M. OTTO-BRUC Thierry ; M. JOUBERT Martial ayant donné pouvoir à M. LAUGIER Maurice

Absents excusés : M. BAC Aimé ; Mme FALASCHI Sandra, M. LIPERINI Bernard ; Mme CHEVALLEY Emilie ; M. VICENT Jean-Marc ; M. MARRANGES Philippe ; Mme SURLE-GIRIEUD Magali ; M. BARBAROUX Christophe ; M. MERMET Alexandre ; M. PATRICOLA Sauveur ; M. DURAND Gilles

Secrétaire de séance : Mme COZZI Marion

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

OBJET : Délégation de Service Public pour l'exploitation du site multi activités de Ratory – Révision des tarifs applicables à compter de la saison 2025-2026

Exposé

Par délibération en date du 28 septembre 2021, le Conseil Communautaire a attribué la délégation de service public pour l'exploitation du site multi activités de Ratory.

Dans le cadre de l'article 3.1 du contrat de concession passé entre le délégataire et la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon, les tarifs initiaux, rattachés aux prestations de service public, ont été fixés par délibération du conseil communautaire en date du 30 novembre 2021. Ces tarifs ont ensuite été révisés par plusieurs délibérations successives du conseil communautaire, pour faire suite à des sollicitations du délégataire. En effet, conformément au contrat de concession, le délégataire a la possibilité de solliciter une révision annuelle de ces tarifs, proposition soumise ensuite à la décision du conseil communautaire.

A ce titre, le délégataire sollicite cette année une nouvelle révision des tarifs, applicable à compter de la saison 2025/2026. Cette demande a été étudiée par les membres de la commission « activités et équipements de pleine nature » réunie le 10 septembre dernier.

Au regard des fortes augmentations déjà consenties les années précédentes, les membres de ladite commission ont émis un avis défavorable sur l'évolution des tarifs relatifs aux prestations de location de matériel. Les membres de la commission préconisent par contre de répondre favorablement aux demandes du délégataire sur les augmentations des tarifs du bar et du restaurant.

Ces préconisations de la commission « activités et équipements de pleine nature » sont traduites dans la proposition de nouvelle grille tarifaire, jointe en annexe de la présente délibération, les tarifs non spécifiés restant inchangés par rapport à l'an dernier.

Considérant par ailleurs la création d'une section associative locale pour la pratique du ski nordique par les enfants et les jeunes, il est proposé de créer un tarif spécifique pour la location de matériel permettant à ces jeunes de s'équiper lors des cours collectifs encadrés par l'association. Ces cours se déroulant hors des vacances scolaires de la zone B, il est proposé de fixer ainsi un tarif saison à 50€ couvrant l'intégralité des locations (skis classiques ou skating + chaussures) durant ces cours collectifs proposés pendant la saison hivernale 2025/2026.

Décision

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **D'ADOPTER**, en sus des tarifs déjà existants et non modifiés, les nouveaux tarifs annexés applicables à compter de la saison hivernale 2025/2026 dans le cadre de la délégation de service public du centre multi-activités de Raterly ;
- **DE CREER** un tarif saison à 50€ pour les jeunes licenciés (moins de 18 ans) de l'association locale de ski nordique, couvrant l'intégralité des locations (skis classiques ou skating + chaussures) durant les cours collectifs proposés pendant la saison hivernale 2025/2026 ;
- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération

Cette décision est adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré à Saint André les Alpes,
Le 14 octobre 2025
Le Président,



Le secrétaire de séance,
Marion COZZI

Maurice LAUGIER